



PREFECTURE DU LOIRET



Direction départementale  
de l'agriculture  
et de la forêt du Loiret

Service eau et forêt

NATURA 2000 – DIRECTIVE OISEAUX  
3<sup>ème</sup> COMITE DE PILOTAGE  
Site Vallée de la Loire du Loiret (FR 2410017)

La troisième réunion du comité de pilotage s'est tenue le mercredi 8 juin 2005 à la Préfecture du Loiret sous la présidence de M. CARAVA, Secrétaire Général Adjoint.

Membres présents :

♦ Services de l'Etat et établissements publics :

- |   |   |
|---|---|
| • M. MARSAUDON Valère   | représentant le Directeur Régional de l'Environnement                                     |
| • M. BUXERAUD Frédéric  | représentant le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt                   |
| • M. THILLOU Régis  | représentant le Directeur Départemental de l'Equipement                                   |
| • M. DAVID Yves   | représentant le Délégué Régional de l'Office National de la chasse et de la Faune Sauvage |
| • M. PRESSOIR Cyril   | représentant le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche                         |
| • Mmes REMIGEREAU<br>Véronique et LAVIEILLE<br>Dominique, M. GLORET<br>Didier | Préfecture du Loiret  |

♦ Collectivités territoriales et EPCI :

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| • M. CROZES Michel        | Maire de GERMIGNY-des-PRES                       |
| • M. LEBRUN Jean          | Adjoint au Maire de BEAULIEU SUR LOIRE           |
| • M. ROLLAND J.C.         | Adjoint au Maire de ST-AIGNAN-le-JAILLARD        |
| • M. D'ABOVILLE Michel    | Adjoint au Maire de MEUNG-sur-LOIRE              |
| • M. RUIZ Christian       | représentant le Maire de SAINT-BRISSON-sur-LOIRE |
| • Mme CHENESSEAU Marielle | C.A.O. Val de Loire                              |

♦ Organismes socioprofessionnels, acteurs du monde rural, associations :

· M. BOLK Jean Claude	FDSEA
· M. de COURCY Alain	Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs
· M. LAPORTE Marc	Centre Régional de la Propriété Forestière
· M. FRANCOIS Jean-Michel	Fédération Départementale des Chasseurs
· M. BOSCH Jean Cornélis	Groupement d'Intérêt Cynégétique Loire
· M. HERGOTT François	Conservatoire du Patrimoine Naturel du Centre
· M. PRATZ Jean-Louis	Représentant le Président des Naturalistes Orléanais et de la Loire Moyenne
· M. ARNOULD Patrick	CNPE Dampierre en Burly, EDF
· M. CHANTEREAU Michel	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
· M. HERVE Patrick	Comité Départemental de canoë kayak
· M. POINTURIER	Comité Régional de canoë kayak
· Mme LAIDET Myriam	Mission Val de Loire Patrimoine mondial

♦ Excusés :

- M. le Maire de ST-PERE-sur-LOIRE
- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Comité départemental du tourisme
- M. CARTON, EDF – RTE
- M. de Tristan, Chambre d'Agriculture
- M. le Président de la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Le cabinet BIOTOPE était représenté par Mme Claire POINSOT.

**1 – Accueil et introduction de M. le Secrétaire Général Adjoint :**

M. le Secrétaire Général Adjoint ouvre la séance en accueillant les participants.

**Le compte rendu du comité de pilotage du 9 novembre 2004 est approuvé.**

**2 – Les Diagnostics (C. POINSOT)**

Rappel sur la localisation du site, sa superficie (7 350 ha). 2 groupes de travail de 15 personnes ont eu lieu pour les diagnostics socio-économique et écologique.

**2.1- Le diagnostic écologique :**

BIOTOPE a réalisé un état des lieux et un report cartographique à l'échelle 1/25 000.

Au total, 46 espèces d'oiseaux ont été observées sur les 30 dernières années dont 26 sont significatives sur le site : 11 nichent.

Les enjeux de conservation sont définis par rapport à la rareté, la vulnérabilité, les effectifs (déclin ou hausse). 5 espèces présentent un fort enjeu de conservation (balbuzard pêcheur, bihoreau gris, sterne naine, pie-grièche écorcheur, oedicnème criard).

## 2.2- Le diagnostic socio économique

Les impacts des activités sont de 3 niveaux : directs permanents, indirects ou temporaires.

La détermination des enjeux de conservation se fait par rapport aux usages. 4 enjeux ont été retenus

- Maintien du corridor écologique le long de la Loire
- Préservation des cycles biologiques des espèces
- Amélioration de la cohérence des textes et outils de gestion s'appliquant à la Loire
- Communication, sensibilisation du public

M. D'ABOVILLE fait état d'un projet de parc éolien à Meung sur Loire, entre la Loire et les Mauves, sur les zones de passage des oiseaux, qui pourrait avoir un impact négatif pour les espèces.

Mme POINSOT précise qu'à priori, le parc n'est pas localisé sur des voies de navigation. L'étude d'incidence du projet devra déterminer s'il y a des impacts.

M. PRATZ estime que l'étude d'impact du projet est trop légère. Il signale les effectifs de sterne pierregarin en 2005 : 400 couples. De plus, la fréquentation de la cigogne noire semble en hausse. Il précise enfin que les populations de gorge bleue n'ont jamais été importantes dans le Loiret.

Mme POINSOT indique que la gorge bleue a été prise en compte vis à vis des roselières.

M. LAPORTE estime que dans le document, le robinier est décrit avec un impact négatif trop fort. C'est un arbre mellifère, donc bénéfique pour les oiseaux, et qui peut servir de nichoir.

M. PRATZ souhaite savoir si les secteurs où il serait nécessaire de compléter les équipements des lignes moyenne tension par la pose de spirales, sont identifiés.

Mme POINSOT indique qu'une carte de localisation des lignes est présente dans le document, mais il faudra une concertation avec RTE.

**Conclusion : Le comité valide, à l'unanimité, les diagnostics présentés dans le document.**

### 3 – Extension du périmètre (C. POINSOT)

Il est proposé une extension ponctuelle du périmètre pour 4 espèces :

- Aigrette garzette : 2 boisements sur St Gondon et St Firmin sur Loire
- Pie grièche écorcheur : Val de Maimbray (Beaulieu sur Loire), et à proximité de Beaugency
- Bihoreau gris : étangs du Briou à Sully sur Loire
- Pluvier doré : Val de Sigloy (Sully sur Loire) et Guilly.

Cette proposition a été présentée aux maires des communes concernées. Pour ces zones, la solution envisagée est l'extension du périmètre du site directive Oiseaux en reprenant les limites du périmètre directive Habitats.

M. FRANCOIS est favorable à cette proposition, mais les extensions doivent se limiter à des zones très proches du site initial, faute de quoi, on pourrait agrandir le site de façon démesurée.

M. le Secrétaire Général Adjoint demande si des personnes sont opposées à l'extension limitée du site : les membres du comité n'y sont pas opposés. Ensuite, le point est fait pour chacune des espèces.

Aigrette garzette :

- Saint Gondon : extension en incluant la zone déjà en Site d'Intérêt Communautaire (SIC) « Vallée de la Loire »

- Saint Firmin sur Loire : extension en incluant la zone déjà en Site d'Intérêt Communautaire (SIC) « Côteaux calcaires ligériens entre Ouzouer sur Loire et Briare »

Pluvier doré :

Pas d'extension proposée compte tenu des effectifs de l'espèce

Pie grièche écorcheur :

Val de Maimbray (Beaulieu sur Loire) et Beaugency : extension en incluant la zone déjà en Site d'Intérêt Communautaire (SIC) « Vallée de la Loire »

Bihoreau gris :

Suspension de l'avis du Comité dans l'attente de l'avis du propriétaire et de la commune

**Conclusion : Le comité valide, à l'unanimité, ces propositions d'extension.**

**4 – Plan d'actions (C. POINSOT)**

Action 10.2 : il est proposé de retirer la mesure agro environnementale concernant l'entretien des haies 0602A03 « *entretien latéral de la haie et de sa partie basse une année sur deux* » et de la remplacer par la mesure 0601A06 « *réhabilitation de haies avec entretien deux années sur cinq, utilisation de lamier* ».

**Cette proposition est acceptée.**

Action 11.1 : M. BUXERAUD indique que l'implantation de luzerne dans une parcelle gelée n'est certainement pas autorisée. Ce point devra être vérifié.

Action 7.4 : M. LAPORTE fait remarquer une erreur dans le texte. La mesure est complémentaire des mesures « 7.2 et 7.3 », et non « 6.2 et 6.3 ».

Action 7.1 : M. de COURCY estime que la phase « éviter le déversement d'huile de vidange ... » doit être enlevée : c'est une évidence. Pour cette même action, M. LAPORTE estime que la non intervention dès le 1<sup>er</sup> mars est trop précoce si elle s'applique à toutes les parcelles. Il faudrait limiter cette date aux seules parcelles qui ont des nids.

M. de COURCY s'interroge sur la nécessité de présenter une facture acquittée pour le paiement des aides.

M. BUXERAUD indique que cette pièce est obligatoire pour déclencher le paiement de la facture. Néanmoins, des travaux en régie sont possibles.

M. D'ABOVILLE souhaite que des réunions publiques aient lieu afin d'informer et d'éduquer le grand public sur la richesse de ce milieu naturel, et la nécessité de sa sauvegarde.

Mme POINSOT propose que la prochaine réunion publique ait lieu dans la commune de Meung sur Loire.

M. BOSCH signale que le GIC Loire demande à faire partie des acteurs concernés pour les actions d'aménagement et pour les actions de surveillance.

M. PRATZ demande que le comité départemental de suivi des Arrêtés de Protection de Biotope concernant les sternes se réunisse, pour des actualisations.

5 – Calendrier (C. POINSOT)

Le prochain comité de pilotage se réunira en septembre 2005.

Une réunion publique aura lieu à Meung sur Loire.

Il est demandé aux participants de faire remonter, à Mme POINSOT, cabinet BIOTOPE, toutes les remarques ou propositions concernant les actions et leur chiffrage dès à présent

M. le Secrétaire Général Adjoint remercie les membres et lève la séance.

La séance est levée à 12 h 00.

Le Président

  
André CARAVA